

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 891 100 \$ ET UNE DÉPENSE DE 891 100 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 mai 2024, le **Règlement 2024-05 décrétant un emprunt de 891 100 \$ et une dépense de 891 100 \$ pour l'aménagement de la place du marché.**

QUE la Place du Marché nécessite la reconstruction des surfaces en pavé uni et des travaux d'électricité.

QUE lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé.

QUE le 23 mai 2024, le Règlement 2024-05 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce règlement entre en vigueur le 23 mai 2024.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 28 mai 2024


Me Janie Arseneau, greffière